



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide médicale

Question écrite n° 44836

### Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur le projet de coopération triangulaire France-Tunisie-Niger qui a effectivement débuté en septembre 2001. A l'occasion de la quatrième Conférence africaine sur la population (CAP, Tunis 8-12 décembre 2003), une présentation spécifique du programme de Kollo a été organisée, ainsi que la réunion de son comité de pilotage. Devant les résultats et perspectives de cette nouvelle approche, confirmés par l'évaluation à mi-parcours, la France, représentée par le bureau du développement social de la DGCID, Mmes Ooms et Duret, et le chef du SCAC de Niamey, Jean-Louis Riddell, a évoqué la poursuite de cette initiative. Aujourd'hui, un projet « Kollo 2 » 2005-2008, permettant d'étendre « Kollo 1 » (qui se terminera le 31 décembre 2004) mais également d'intervenir dans un autre district sanitaire et d'appuyer le renforcement institutionnel du gouvernement nigérien en matière de santé de la procréation, a été proposé au ministère de la coopération, et sa fiche de prise en considération (FPC) est en cours de finalisation. La France trouverait ainsi l'occasion de valoriser une approche originale et efficace, et de renforcer son engagement affiché en faveur de la réalisation des objectifs du Caire. De leur côté, les autorités nigériennes et les partenaires au développement présents au Niger, notamment l'UNICEF, l'UNFPA et la Banque mondiale, ont manifesté leur volonté de rejoindre et de promouvoir cette initiative, que même la presse française qualifie de « prometteuse ». Cependant, il semblerait qu'un autre projet soit aujourd'hui jugé prioritaire, en matière de coopération sanitaire avec le Niger. La mobilisation de la France pourrait donc, contre toute logique, faire finalement défaut à la pérennisation d'un programme que ses services n'ont pourtant de cesse, en interne comme en externe, de promouvoir. Le 4 mars dernier, à la tribune du colloque que le groupe d'études population et développement avait organisé à l'Assemblée nationale avec l'association Equilibres & Populations, le précédent ministre avait manifesté son intérêt pour ce programme et sa pérennisation. Elle lui demande de confirmer que la volonté de la France reste inchangée et que les moyens de consolider cette initiative-pilote seront mobilisés. D'autre part, dans un souci d'efficacité et de pérennisation des acquis, elle lui demande également quelles dispositions seront prises pour garantir une période de transition entre « Kollo 1 » et « Kollo 2 » qui soit la plus brève possible.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie souhaite informer l'honorable parlementaire du déroulement du projet de coopération triangulaire intitulé « appui à une coopération Sud-Sud entre la Tunisie et le Niger en matière de santé, de la reproduction et de planification familiale dans le district sanitaire de Kollo (Niger) » et du processus présidant à son prolongement éventuel à la suite des conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 20 juillet 2004. Le projet Kollo doit, en effet, se clôturer le 31 décembre 2004. A l'instar de l'ensemble des projets de coopération, il fera l'objet d'une évaluation finale indépendante dont les conclusions et recommandations devront être prises en compte dans l'élaboration du prochain programme de coopération triangulaire envisagé au Niger. Les termes de référence de cette évaluation sont en cours de rédaction et cet exercice devrait se dérouler à l'automne 2004. A la suite des résultats encourageants enregistrés par ce projet innovant sur les plans quantitatif et qualitatif, une

réflexion s'est engagée sur le terrain avec l'ensemble des parties prenantes afin d'étudier les modalités de prolongation et d'extension du projet Kollo à un autre district sanitaire du Niger. L'instruction de ce nouveau projet est en cours. Toutefois, deux questions importantes sont encore en suspens : l'inscription du nouveau projet dans le plan national de développement sanitaire du Niger, document qui n'a pas encore été officiellement publié, et l'engagement concret de nouveaux partenaires dans le projet tels que la Banque mondiale, la coopération japonaise et le Fonds des Nations unies pour la population à la suite de manifestations d'intérêt. Ces éléments sont indispensables, d'une part, pour vérifier la cohérence du projet avec les choix stratégiques de la politique sanitaire nigérienne et, d'autre part, pour permettre le changement d'échelle du projet afin d'évoluer d'une démarche expérimentale vers une approche exemplaire. Ces deux questions font l'objet de discussions approfondies avec les autorités nigériennes et leurs partenaires techniques et financiers. Cela explique que le projet de coopération sanitaire au bénéfice de la région d'Agadez, auquel il est fait référence dans la question écrite et dont la maturation était plus avancée, a été soumis par les autorités nigériennes aux services compétents de ce ministère. Les étapes nécessaires à l'élaboration et à la validation du nouveau projet de santé reproductive laissent augurer un démarrage au plus tôt au second semestre 2005. Dans cette perspective et afin de ne pas perturber l'offre de services en matière de santé, de la reproduction et de planification familiale aux populations du district sanitaire de Kollo, la France continuera à prendre en charge les frais de fonctionnement des équipes mobiles de janvier à juin 2005 sur les reliquats de crédits du projet en cours. A la suite des décisions du CICID du 20 juillet 2004, la poursuite de l'instruction et la décision de financement de ce nouveau projet découleront du dialogue renouvelé avec nos partenaires et du renforcement de l'Agence française de développement comme opérateur pivot.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Henriette Martinez](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44836

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2004, page 5921

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2004, page 8111